

République Islamique de Mauritanie MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME Programme Régional de Pêche en Afrique de l'Ouest (PRAO) PROJET REGIONAL DE PECHE EN AFRIQUE DE L'OUEST MAURITANIE (PRAO-MR)

Atelier d'information et de sensibilisations des parties prenantes sur l'ITIH NDB, les 27, 28 et 29 janvier 2016 Rapport



Dr. Mohamed Ould Abidine Ould Mayif Dr. El Ghassem Ould Ahmedou

1. Contexte de l'Atelier

Lors de la Conférence de haut niveau sur le développement et la transparence les 19 et 20 Janvier 2015 tenue à Nouakchott, Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République, a déclaré l'engagement de la Mauritanie à lancer "une initiative pour la transparence dans le domaine de la pêche maritime."

Aux fins de mise en œuvre de cet engagement, le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime(MPEM) a adopté en Février 2015 la stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime 2015-2019 qui prévoit au niveau de son Axe 6 "renforcer la gouvernance" un volet relatif à la promotion à l'échelle sous régionale, régionale et internationale, "d'une initiative de la transparence dans les industries halieutiques à l'image de l'ITIE et ce notamment pour asseoir une transparence au niveau de la gestion technique des pêcheries d'une part, et des revenus tirés de la pêche d'autre part."

Dans la même perspective et en conformité avec les orientation du CSLP III, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) en charge de la promotion de la bonne gouvernance économique et financière a conclu, en marge de la signature du PRAO- MR au siège de la Banque Mondiale à Washington le 17 Avril 2015, une convention avec HUMBOLDT-VIADRINA Governance Platform relative à la promotion d'une initiative pour la transparence dans les industries halieutiques à l'échelle internationale. Ce qui donne à la Mauritanie un rôle de leadership au niveau de cette initiative mondiale.

En accompagnement de cette orientation stratégique, le MPEM, avec l'appui Projet PRAO-MR, a décidé d'organiser un Atelier relatif à l'information et à la sensibilisation des acteurs concernés par cette initiative les 26,27 et 28 Janvier 2016 à Nouadhibou. Cet atelier constitue également une contribution aux travaux préparatoires de la Conférence Internationale sur la Transparence dans la Pêche prévue à Nouakchott le 03 Février 2016.

2. Cérémonie d'Ouverture

La séance d'ouverture officielle de l'Atelier a eu lieu le Mercredi 27 janvier à 10 heures à l'Hôtel Al Jazeera à Nouadhibou, sous la Présidence de la Secrétaire Générale du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Madame Khadija Mint Bouka, en présence du Wali de Dakhlet Nouadhibou, du Secrétaire Général de l'Autorité de la Zone Franche, du Maire de la Commune de Nouadhibou, du Président du Groupe Parlementaire Pêche, du Président de la Fédération Nationale des Pêches, de Hauts Responsables du Ministère des Pêches, de plusieurs autres opérateurs dans le domaine de la Pêche, de représentant d'ONG et de syndicats actifs dans le secteur des Pêches.

La Secrétaire Générale a remercié l'ensemble des participants et a insisté sur l'importance de cet Atelier qui s'inscrit dans le cadre de la préparation de la Conférence Internationale prévue à Nouakchott le 03 Février 2016pour le lancement de l'Initiative Mondiale de transparence dans la Pêche.

3. Présentation des objectifs de l'Atelier

A la suite de la cérémonie d'ouverture, Madame Nedwa Moctar Nech, consultante du Projet PRAO-MR pour la Transparence dans le Secteur de la Pêche, ITIH, a insisté sur l'importance de ces journées qui, en plus de la sensibilisation et de l'information, doivent conduire à la production d'un document de nature à servir les étapes ultérieures du processus évolutif de mise en place de cette initiative à l'échelle nationale.

Après quoi, elle a précisé les objectifs de l'atelier qui sont :

- Echange des participants sur les enjeux, les orientations politiques et l'environnement institutionnel du secteur de la pêche par rapport à la nouvelle stratégie des pêches 2015-2019, pour aboutir à un état des lieux de la gouvernance au niveau de celui-ci.
- Partage des expériences réussies en matière de transparence et de bonne gouvernance.
- Sensibilisation et information de l'ensemble des participants sur l'Initiative de Transparence dans les Industries Halieutiques (ITIH)
- Identification des modalités relatives à la vision de l'ITIH et la mise en place du Groupe National Multi Partite
- Désignation du Comité de restreint de validation du Rapport de l'Atelier et de la détermination du nombre et des profils du Groupe National Multi Partite.

Après cette mise au point, l'étape de la présentation des communications a commencé.

4. Les communications :

4.1. Communication, sur l'Axe 6 de la stratégie sectorielle 2015-2019, « renforcer la gouvernance », un cadre qui prend en compte la problématique de la transparence, présentée par Madame Bowba Mint Elkhaless, Conseiller du MPEM.

En introduisant son thème, Madame Bowba a cité les types de gouvernance à savoir le type à autorité stricte de l'Etat, le type participatif (Etat et Parties prenantes) et type communautaire (Etat joue le rôle d'arbitre).

Ensuite, elle a précisé que la stratégie sectorielle 2015-2019 est articulée autour de six axes dont un axe est dédié à la bonne gouvernance des pêches. Cet axe comprend5 objectifs spécifiques: (i) adapter le cadre juridique, (ii) promouvoir la concertation avec la profession, les autres acteurs et partenaires, (iii) promouvoir la transparence, (iv) renforcer le cadre institutionnel et organisationnel, et (v) développer la coopération en matière de gestion responsable.

En termes de réalisations, sur les 29 activités programmées, la majorité a été réalisée notamment le cadre juridique, les aspects liés à la concertation, la coopération et la promotion du secteur.

4.2. Communication intitulée l'expérience de la Mauritanie en matière de mise en œuvre de l'ITIE, présentée par BA Papa Amadou, Secrétaire Permanent du Comité National ITIE, CNTIE.

En abordant son sujet, Mr. Ba s'est focalisé sur certaines données de base de l'ITIE (Mécanismes, Périmètre, Nouvelles Normes, etc.), sur les réalisations pertinentes, le

chronogramme, les étapes du processus ITIE en Mauritanie, les revenus du secteur extractif, le périmètre des rapports ITIE, etc.

Dans ce cadre, il a souligné que la Norme internationale de l'ITIE est un mécanisme qui a pour but l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication régulière de tous les paiements versés par les entreprises et toutes les recettes perçues par les Gouvernements.

Au niveau de cette norme, l'état et les entreprises souscrivent à des engagements dont les principaux sont:

- l'engagement de l'Etat à travailler avec les parties prenantes et particulièrement avec la société civile.
- l'engagement de l'Etat à mettre en place un groupe multi-actionnaire pour la mise en œuvre de l'ITIE
- l'exigence pour les entreprises de communiquer les paiements qu'elles effectuent aux gouvernements et pour les gouvernements de communiquer les montants qu'ils reçoivent des sociétés
- l'exigence qu'un Administrateur indépendant publie ces chiffres en procédant, sous la supervision d'un comité multi-actionnaires, au rapprochement de ces chiffres et, le cas échéant, donner des explications et des recommandations concernant les écarts constatés.

Par ailleurs, il a noté que le périmètre d'intervention de l'ITIE se limitait à un seul niveau de la chaine de valeurs, à savoir le maillon central relatif à la collecte des taxes et redevance.

4.3. Communication sur la Gouvernance des Pêches maritimes, présenté par Traoré Mohamedou, étudiant au Master GAED "Gérer les impacts des activités extractives"

Après avoir donné des définitions de la gouvernance, Mr. Traoré amis en relief certains éléments de nature à assoir la bonne gouvernance dans le secteur des pêches, à savoir :les documents des politiques de planification, l'existence d'instruments juridiques et les institutions publiques. Dans ce cadre, il a également évoqué tout l'intérêt des services et mécanisme de l'aménagement comme le dispositif de suivi, de contrôle et de surveillance(SCS), l'application des sanctions en cas d'infractions; le système statistique et le dispositif de recherche.

Enfin, il a terminé par dire que l'ensemble des exigences de l'ITIE ci-après sont applicables et pertinentes pour la pêche; il s'agit de :

- 1. Un suivi rapproché par le Groupe multipartite.
- 2. La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE
- 3. Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives.
- 4. La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières
- 5. Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales

- 6. Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public
- 7. Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des
- 8. Enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE

4.4. Communication sur les attentes de la profession par rapport à lTIH, présentée par Ahmed Ould Khoubah, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Nationale des Pêches (FNP)

Au sujet de l'ITIH, Ahmed Ould Khoubah a précisé d'emblée que, vu l'importance du secteur des pêches pour l'Economie du pays, la profession a été la première à demander l'extension du périmètre de l'ITIE à la pêche.

A ce stade, il a souligné que la profession a encouragé la mise en place de la FiTI.

Relativement aux attentes, il a préconisé de tenir compte de ce qui suit :

- La conservation et la préservation des ressources halieutiques afin de garantir une pêche responsable et durable;
- l'amélioration du système de gouvernance des pêches et la garantie de l'égalité des chances entre les différents acteurs;
- le développement et professionnalisation du secteur.
- l'harmonisation des régimes fiscaux pour les mêmes segments

4.5. Communication sur le processus de mise en place de la FiTI, présentée par Mohamed Salem Ould Nani, Directeur de la mobilisation des ressources au MAED

Au tout début, l'intervenant a donné la définition communément admise de la norme FiTI :La Fisheries Transparency Initiative (Initiative pour le Transparence dans le Secteur de la Pêche – FiTI) est une initiative multipartite globale qui vise à rendre la pêche plus responsable et plus durable par le biais de la transparence et de la participation. Après quoi, il a insisté sur les deux fondements principaux de cette norme qui sont la transparence et la participation.

Ensuite, il a présenté une ébauche du contexte principalement axée sur l'évolution du processus de mise en place de la FiTI à travers les étapes les plus déterminantes, notamment:

- l'engagement du Président de la République en Janvier 2015
- la signature d'une convention entre le MAED et HUMBOLDT-VIADRINA Governance Platform relative à la promotion d'une initiative pour la transparence dans les industries halieutiques à l'échelle internationale, puis la mise en place d'un secrétariat international et d'un groupe consultatif international FiTI.
- le déclenchement d'une série d'activités, d'échanges et de réflexions sur le sujet : réunion à Berlin en Allemagne, Réunion à Rome au siège de la FAO, etc.
- la préparation d'une Conférence Internationale du 03 février 2016, pour le lancement effectif de l'Initiative en Mauritanie et sa promotion au niveau international.

Ould Nani a tenu a rappeler que l'organe qui sera mis en place à l'échelle pays est le Groupe National Multi partite. Il a également mentionné sa satisfaction particulière quant au niveau du débat au sein de l'actuel Atelier, ce qui concrétise le degré de motivation et d'engagement des parties prenantes dans le processus mis en œuvre. Il a rappelé que cette Initiative traduit également la qualité du rôle de notre pays et son influence au sein du concert des nations. A ce titre, a-t-il rappelé, la réussite de ce projet est un gage de crédibilité et de rayonnement de notre pays et il est demandé à chacun d'entre vous et les parties prenantes que vous représentez de lui accorder l'importance nécessaire.

5. Communication sur FiTI présentée par Andréa Durighello, Coordinatrice des relations publiques FiTI

Lors de sa présentation Andrea Durighello a rappelé que la **transparence** et la **participation**, qui sont les fondements de la FITI, sont demandées, de manière récurrente, par un certain nombre d'initiatives. A ce sujet, elle a précisé que l'approche FITI cherche à consolider les efforts existants dans un cadre cohérent qui se focalise sur le processus (façon dont la transparence est atteinte), le contenu (type d'informations qui doivent être rendues publiques) et la gouvernance (manière avec laquelle l'initiative doit être régie).

Sur le plan de **la transparence**, FITI s'attèlera à l'échelle pays à l'accès aux ressources de pêche maritime en se concentrant notamment sur les Zones Economiques Exclusives (et non sur la haute mer), sur les informations relatives aux droits d'accès (et non directement sur d'autres éléments de la chaîne de valeur)et sur les ressources de pêche maritime (l'aquaculture, la pêche en eaux intérieures et dans les eaux douces). Il est prévu que les rapports nationaux FITI vont aborder la pêche industrielle et la pêche artisanale en s'intéressant notamment aux questions suivantes :

- Qui a le droit de pêcher ?
- Ou'est-ce qui est payé pour le droit à pêcher?
- Quelle quantité de poisson est extraite ?

Sur le plan **de la participation,** FITI cherche à instituer un environnement qui permet à toutes les parties prenantes concernées par la pêche de participer. Le processus consultatif délibératoire est de nature à renforcer la crédibilité des informations et l'approbation du rapport de la FiTI sera du ressort du Groupe national multipartite.

Enfin, elle a précisé que le Secrétariat international FITI est assuré HUMBOLDT-VIADRINA Governance Platform et le standard qu'elle compte proposer sera développé par un groupe consultatif international constitué d'experts de la gestion et de la gouvernance des pêches.

6. Débats et Recommandations

A l'issue des débats qui ont suivi les présentations, les participants ont formulé les suggestions suivantes en vue de leur prise en compte :

- ✓ la transparence doit servir d'abord la préservation et la durabilité des ressources halieutiques. Elle doit aussi servir le développement du secteur.
- ✓ l'accessibilité et la circulation de l'information sont de nature à renforcer la transparence dans le secteur des pêches; dans ce cadre, le site web du Ministère, désormais mis à jour, constitue un relais accessible au grand public
- ✓ la nécessité pour le MPEM de disposer de ressources humaines compétentes et suffisamment motivées par une rémunération qui les met à l'abri des tentations; cela peut se faire par l'allocation de fiches budgétaires en remplacement du personnel retraité ou décédé d'une part et par l'alignement des avantages de ce personnel à ceux accordés par les départements chargés des mines et du pétrole.
- ✓ le lead de l'initiative à l'échelle mondiale, même s'il est déjà assuré par le MAED, le MPEM quant à lui, doit porter le flambeau de cette initiative à l'échelle nationale et sous régionale. En particulier, il s'agira de faire le plaidoyer de cette initiative au niveau des pays membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Cap Vert, Guinée et Sierra Leone), avec les quels nous partageons certains stocks comme les petits pélagiques. A ce sujet il y a lieu de mentionner que certains pays de la région ont manifesté leur appui à l'Initiative, lors du salon maritime de Dakar, tenu à Dakar du 10 au 13 Décembre 2015
- ✓ la nécessité de créer des synergies entre l'Initiative et les Directives volontaires de la pêche artisanale de la FAO qui accordent un grand intérêt à la gouvernance et à transparence.
- ✓ le parallélisme entre l'ITIE et FiTI doit éviter de faire l'amalgame et respecter surtout les spécificités de cette dernière. L'ITIE s'adresse à des entreprises (souvent des multinationales), bien structurées avec un personnel salarié; elles exploitent des ressources épuisables et statiques. Tandis que FiTI s'adresse à des ressources renouvelables et dynamiques; dont l'exploitation fait appel à des intervenants moins structurés et revêtant un caractère social spécifique (cas du segment artisanal vis à vis duquel les exigences demeurent encore limitées)
- ✓ S'agissant de la chaine de valeur, alors que la norme ITIE se concentrait sur un seul maillon, FiTI doit prendre toute la chaine de valeur en considération relativement à une pêcherie donnée (Exemple : pêcherie du poulpe, etc.)
- ✓ Au niveau du choix des parties prenantes notamment les OSC, il y a lieu de cibler un profil répondant aux exigences de légitimité (représentativité, existence réelle), de capacité, et d'expérience...Aussi, les pays ou groupe de pays (UE par exemple) liés à la Mauritanie par des Accord de pêche doivent-ils être considérés au niveau des parties prenantes. Dans ce cadre, la composition des parties prenantes doit rester aussi conforme au triangle vertueux : Administration, Entreprises /secteur privé, OSC.
- ✓ le secteur des Pêches doit profiter des revenus tirés de celui-ci et à ce sujet, les parties prenantes du Groupe National Multipartite doivent s'intéresser à
- ✓ l'utilisation de ces revenus.

- ✓ la nécessité du renforcement des capacités des membres du Groupe National Multipartite, une fois mis en place.
- ✓ l'urgence de sensibilisation, pendant les périodes d'arrêt biologique, des capitaines de pêche sur l'importance de la fiabilité de l'information communiquée dans leurs journaux.
- ✓ Les données statistiques sur la base desquels les rapports de FiTI seront élaborés doivent provenir de sources officielles d'où l'urgence de la mise en marche du système d'information sur les pêches (SIP).

Au vu de ce qui précède, les participants ont vivement salué la détermination des pouvoirs publics à concrétiser, dans des délais aussi courts, l'engagement du Président de la République lancé le 19 janvier 2015. Fortement attachés à la mise en place de cette initiative, les participants recommandent de hisser à un haut niveau, le standard mauritanien afin de servir d'exemple pour la communauté internationale.

7. Identification des modalités relatives à la vision de l'ITIH

Après les informations échangées, les participants se sont accordés à articuler la vision FiTI autour des éléments consignés dans le tableau ci-dessous :

Orientations stratégiques	Chaine des valeurs	Comité National Multipartite
 Accès à la ressource Gestion durable des ressources Amélioration de la gouvernance Evaluation des stocks Etat des ressources Sécurité alimentaire Lutte contre la pauvreté Respect de l'équité 	ProductionValorisationCommercialisationConsommationEmploi	 Catégorie Administration Catégorie Secteur Privé Catégories Société Civile

Les participants ont désigné un comité restreint chargé de déterminer le nombre et le profil es parties prenantes du Groupe National Multipartite et de valider le rapport d'atelier

Ce comité est composé comme suit :

- o MAED
- o MPEM
- o AN-ZF
- o Groupe Parlementaire Pêche
- o FNP
- o ONG
- o Syndicat
- o CNITIE
- o PRAO

9. Réunion du Comité restreint :

Le Comité restreint s'est réuni le 29 Janvier 2016 pour examiner les points qui lui ont été confiés.

Le profil proposé pour les catégories d'acteurs est le suivant :

Administration, 7 acteurs : Ministère des Pêches de l'Economie Maritime, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de le la Défense Nationale, Ministère de l'Enseignement, Banque Centrale de Mauritanie, Zone Franche de Nouadhibou

Secteur Privé/PTF, 7 acteurs : Secteur Artisanal, Armement, Usiniers, Fariniers, Opérateurs étrangers installés en Mauritanie, Entités étrangères liées par des Accords de Pèches (UE par exemple) et Représentant des PTF engagés dans le secteur des Pêches.

Organisations de la Société Civile, 7 acteurs : ONGs, Syndicats, élus locaux, réseaux des journalistes, groupe parlementaires Pêche, ordre des Avocats, Ordre des experts comptables

Les OSC pressenties pour participer au Groupe National Multipartite doivent justifier :

- une existence physique réelle
- des capacités avérées (personnel, budget)
- une légitimité (appartenance à un réseau ayant une gouvernance interne)
- des capacités d'influence et de plaidoyer
- une expérience avérée dans le secteur des pêches

Enfin, le Comité restreint a validé le présent rapport d'atelier.

Annexe I:

Quelques photos de l'ouverture



Cérémonie d'ouverture de l'atelier, de gauche à droite : Coordinateur Prao-MR, Président de la FNP, Hakem de Nouadhibou, Maire de Nouadhibou, Wali de Nouadhibou, SG MPEM, SG Zone Franche, Président Groupe Parlementaire Pêche,



... des présentation







... des sessions



... de la détente

et de la clôture



De gauche à droite : Conseillé du MPEM, Représentant Résident de la FAO, SG MPEM, Président CNITIE, Président Groupe Parlement Pêche, Conseillé du MPEM

Annexe II:

Procès-verbal de l'Atelier de Restitution des travaux de l'Atelier d'information et de sensibilisations des parties prenantes sur l'ITIH, organisé à Nouadhibou, les 27, 28 et 29 janvier 2016

(Nouakchott, le 01 Février 2016)

L'Atelier, tenu le 01 Février 2016 dans la salle de réunion du MPEM avait pour finalité, de faire la restitution des résultats des travaux de l'Atelier d'information et de sensibilisation sur l'ITIH, FITI qui a eu lieu à NDB, les 27-28 et 29 Janvier 2016. Etaient présents à cette restitution un grand Pannel de Cadres des Ministères de la Pêche et de l'Economie Maritime, du Ministère des Finaces, de la Banque Centrale, d'opérateurs de la pêche et membres d'organisation de la société civile active dans les domaines de la transparence et de la pêche, nottament Mauritanie 2000, Publiez Ce Que Vous Payez, Coalition Contre la Corription en Mauritanie, le REJOPRAO ... etc

Le Conseiller Technique du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, le point focal de de l'ITIH, FITI, Mohames Salem Ould Louly a ouvert la séance en annonçant l'ordre du jour de la réunion et en rappelant le contexte général dans lequel l'Atelier de Nouadhibou s'est tenu, à savoir l'engagement de la Mauritanie à lancer "une initiative pour la transparence dans le domaine de la pêche maritime ». Dans ce cadre, l'Atelier de Nouadhibou a permis de sensibiliser les acteurs différents sur la question de la transparence dans le domaine de la pêche et d'échanger sur un certain nombre de questions déterminantes pour le secteur.

Le Consultant Mohamed Ould Abidine Ould Mayif a présenté les résultats de l'Atelier notamment en ce qui concerne l'ancrage de reférence de la question de la taransparence et le modèle de l'ITIE applicable aux industries extractives. Il a évoqué la particularité du secteur de la pêche en tant que ressource bilogique, renouvelable, dynamique et faisant l'objet d'une exploitation par des acteurs bien spécifiques (cas de la pêche artisanale).

De ce fait le standard de l'ITIH, FITI doit privilégier l'ensemble des éléments de la chaîne de valeurs pour une pêcherie donnée (cas de la pêcherie du poulpe), particulièrement les aspects liés à la durabilité de la ressource, mais aussi concernat l'équité en termes d'accès à la ressource, de disponibilité et de partage de l'information avec l'ensemble des parties concernées y compris la profession. Dans ce cadre, Il a énuméré l'ensemble des recommandations figurant dans le rapport de l'Atelier qui a été remis aux participants.

Les intervenants ont apprécié la qualité des conclusions obtenues à l'issue des travaux de Nouadhibou et se sont félicités du degré de préparation de la Mauritanie à la veille de la Conférence Internationale sur la Transparence dans la Pêche prévue à Nouakchott le 03 Février 2016. Ils ont estimé que le document actuel est en mesure d'apporter une contribution significative aux travaux de cette conférence

Certains intervenants ont rappelé que le processus de la tansparence a constitué depuis longtemps une priorité pour la société civile qui a toujours revendiqué sa mise en place. Aussi

ont-ils souligné la nécessité de tenir compte de l'importance à accorder à la participation des OSC au sein du processus de mise en place de FITI.

Certains intervenants ont évoqué, dans ce cadre, la nécessité de tenir compte de la diversité des Organisations professionnelles et syndicales et d'éviter de marginaliser certaines organisations au profit d'autres.

La Secrétaire Générale du MPEM, dans son mot de clôture, a félicité les particpants pour la qualité des échanges et le niveau des débats.

Elle a rappelé qu'il s'agit d'une Initiative utile pilotée par la Mauritanie à l'échelle internationale et que l'ensemble des acteurs doivent etre à la hauteur de cette exigence. Elle a remercié la Banque Mondiale et le Projet PROA-MR pour l'appui apporté.

Annexe III: point de vue de la presse

